

Image not found or type unknown



## Exonération de plus value immobilière

Par **bouche koun**, le **11/04/2017** à **17:54**

Bonjour madame, monsieur,

J'ai acheté 2 logements en viager occupés de 94 ans chacun.

Lors du décès de mes 2 crédientiers ,je souhaiterai vendre ces 2 appartements afin de financer la totalité de l'acquisition de ma résidence principale .

En effet je suis hébergé depuis 2 ans .

Puis être exonéré de plus value immobilière ?

Je vous remercie pour votre retour.

Bien cordialement.